



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 15 février 2023

Délibération n° 2023-021

L'an deux mille vingt-trois le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/02/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - VIDAL Isabelle – DIERS Thierry - VENANT Frédéric – DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice.

Absents excusés : M. PIETERS Marc.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Autres domaines de compétence

Charte des comités de quartiers - Modifications

Madame le maire informe l'assemblée délibérant qu'en commission de quartier du 31 janvier 2023, le nom ainsi que la charte dédiée aux comités de quartier ont été repensées. Le but est de maintenir le dispositif tout en allégeant son fonctionnement.

Le Conseil Municipal, DECIDE par 11 voix POUR :

- De remplacer l'appellation « Comités de quartiers » par « Les voisins de quartiers »
- D'apporter les modifications nécessaires à la charte initiale dont la nouvelle version est jointe à la présente.

Publication dématérialisée du

14.02.2023

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-202300215-2023_021

Reçu le 14.02.2023